



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Bureau du dialogue social et des instances
Affaire suivie par :
Déborah ROOSE
Cheffe de bureau
Tél : 03.20.15.63.77
Mél : deborah.roose@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Secrétariat général / BDSI

Lille, le
21 JUIL. 2022

Madame,

En réponse à votre courriel du 30 juin dernier, je vous confirme que la Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions des Notes (CAHPN) a eu lieu le 17 juin et qu'une harmonisation a été réalisée.

Je ne peux que vous rappeler les éléments réglementaires suivants.

Selon la note de service, en sa version consolidée du 9 novembre 2021 : « Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels ou semestriels, puis renseignées dans le livret scolaire [3]. Elles sont désignées par les termes « évaluations chiffrées annuelles » dans les textes réglementaires relatifs à l'organisation du baccalauréat. »

Par ailleurs, l'arrêté du 27 juillet 2021 stipule que « l'évaluation chiffrée annuelle correspond à la moyenne des moyennes constatées en conseil de classe des résultats de l'élève au cours du cycle terminal... En éducation physique et sportive, le résultat de l'élève, pris en compte dans le calcul de cette évaluation chiffrée, correspond à la note obtenue au contrôle en cours de formation, pondérée à hauteur de six pour cent (6 %) »

Comme pour toutes les disciplines en contrôle continu, ces notes ne sont que des propositions avant leur éventuelle harmonisation par la commission ad hoc et leur inscription dans CYCLADES.

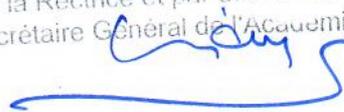
Enfin, le dialogue qui s'est installé en matière d'examens au cours des nombreux comités de suivi et audiences intersyndicales vous a permis de vous exprimer et de recevoir des réponses à vos interrogations.

Je puis vous assurer qu'il se poursuivra sous diverses modalités au cours de l'année scolaire à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Valérie CABUIL

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE